

REPUBLIQUE FRANCAISE

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

Arrêté du **24 JAN 2019**

portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens de formation et de recherche du ministère chargé de l'agriculture

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°95-370 du 6 avril 1995 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 1996 instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des techniciens de formation et de recherche du ministère chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 11 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens de formation et de recherche du ministère chargé de l'agriculture ;

Arrête :

Article 1^{er}

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens de formation et de recherche du ministère chargé de l'agriculture est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Titulaires

- Madame Noémie Le Quellenec, sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération, présidente ;
- Monsieur Emmanuel Bouyer, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Monsieur Jérôme Coppale, sous-directeur de l'enseignement supérieur ;
- Madame Laure Batalla, cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Madame Isabelle Sarthou, cheffe du bureau de la gestion des dotations et des compétences ;
- Madame Isabelle Tilly-Becker, directrice des ressources humaines de l'ANSES.

Suppléants

- Monsieur Cédric Montesinos, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Madame Emmanuelle Illan, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Monsieur Sébastien Brousse, chef du bureau des établissements et des contrats ;
- Monsieur Jérôme Santerre, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Monsieur Yannick Chêne, adjoint au chef du bureau des établissements et des contrats ;
- Madame Anne-Cécile Desgeorges, adjointe à la directrice des ressources humaines de l'ANSES.

B - Représentants des organisations syndicales

Titulaires

Techniciens de formation et de recherche de classe exceptionnelle

- Monsieur Régis Charpentier (FSU) ;
- Madame Gwendoline Prosper (UNSA).

Techniciens de formation et de recherche de classe supérieure

- Monsieur Joël Montelimard (CFDT) ;
- Madame Pauline Hemeury (CGT).

Techniciens de formation et de recherche de classe normale

- Madame Patricia Corbière (FO) ;
- Monsieur Gaël Voisin (FSU).

Suppléants

Techniciens de formation et de recherche de classe exceptionnelle

- Madame Catherine Vivet (FSU) ;
- Monsieur Erwann Coppere (UNSA).

Techniciens de formation et de recherche de classe supérieure

- Madame Aurélie Del Cont (CFDT) ;
- Monsieur Vincent Lemonnier (CGT).

Techniciens de formation et de recherche de classe normale

- Madame Ilham Rahali (FO) ;
- Madame Anne-Sophie Rousseau (FSU).

Article 2

L'arrêté du 16 novembre 2016 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens de formation et de recherche est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le, **24 JAN. 2019**

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef du service des ressources humaines
J.-P. FAYOLLE

